

A.C.E ENERGIES
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 500 Euros
Siège social : 43B route de Saint-Jean d'Angély – 17100 FONTCOUVERTE
903 100 246 – RCS SAINTES

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2026**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 font apparaître un bénéfice de 165 155,66 €, décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 165 155,66 €

Affectation :

- Au compte « autres réserves » : 165 155,66 €
Soit un compte « autres réserves » s'élevant après affectation à 317 976,94 €

Rappel des dividendes antérieurs :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Madame Eva DESCUBES
Gérante associée



Monsieur Maxime CHEVALIER
Gérant associé





SARL A.C.E énergies

43B Route de Saint-Jean d'Angél

17100 FONTCOUVERTE

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



COGEP COGNAC

74 AVENUE DE SAINTES

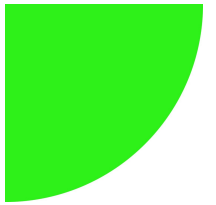
16100 COGNAC

05 45 82 03 94


Certifié Conforme

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ANNEXE



COGEP.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.E énergies

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 636 103 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 165 156 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Evènements significatifs et faits caractéristiques

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 26 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles

Règles et Méthodes Comptables

d'états financiers. Les comptes de l'exercice sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Le comparatif avec les comptes de l'exercice clos précédent ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice.

- Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice.

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont :

- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Sur l'exercice précédent, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions d'exploitation ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Produits exceptionnels sur opérations en capital ».
- Les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

- Impacts de suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur

Règles et Méthodes Comptables

provisions et amortissements, transfert de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			3 622			3 622
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			455			455
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 231		1 124			5 355
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 231		5 201			9 432
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations			228			228
	Autres titres immobilisés	15					15
	Prêts et autres immobilisations financières	1 860					1 860
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 875		228			2 103
TO TAL		6 106		5 429			11 535

Amortissements

Règlement ANC 2022-06						
	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels			403		403
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport			19		19
	Matériel de bureau, mobilier		1 604	1 302		2 906
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 604	1 724		3 329
TOTAL			1 604	1 724		3 329

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations	228	228	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 860	1 860	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	202 759	202 759	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 321	14 321	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	197	197	
	Charges constatées d'avance	22 657	22 657	
TOTAL DES CREANCES		242 021	242 021	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	193	193		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	122 675	122 675		
	Personnel et comptes rattachés	22 817	22 817		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 286	33 286		
	Impôts sur les bénéfices	26 168	26 168		
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 968	16 968		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	969	969		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	9 217	9 217		
	Autres dettes	77 583	77 583		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		309 876	309 876		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		9 217			

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		73 124
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS SUR CONCOURS BANCAIRES COURANTS</i>	193	193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACTURES NON PARVENUES</i>	6 838	6 838
Dettes fiscales et sociales <i>ORG SOC CHARGES A PAYER</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	7 531 439	7 970
Autres dettes <i>RRR A ACCORDER AVOIRS A ETABL</i>	58 123	58 123

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		22 657	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		22 657	

--

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		750,00	10,0000	7 500,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		750,00	10,0000	7 500,00

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					144 098	144 098
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				23 970	23 970
	Redevances Exercice				31 374	31 374
	TOTAL				55 344	55 344
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				31 583	31 583
	entre 1 et 5 ans				74 446	74 446
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				106 030	106 030
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

--

Produits et Charges exceptionnels

	31/12/2025
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Produits et Charges exceptionnels
au 31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	36 316	9 484	26 832	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	36 316	9 484	26 832	
En-cours de production				
Produits				
Travaux	32 431	3 674	28 757	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II	32 431	3 674	28 757	
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)			28 757	
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	68 747	13 158	55 589	

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.E énergies			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12		
Adresse de l'entreprise : 43B Route de Saint-Jean d'Angél			17100 FONTCOUVERTE		Durée de l'exercice précédent *	12	
Numéro SIRET *					9 0 3 1 0 0 2 4 6 0 0 0 2 9		
					Néant ☐ *		
			Exercice N, clos le, 31122025		N-1 31122024		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		
			Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	403	3 219	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 926	2 884	2 626
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW			
		Participations	CS	CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	228		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE	15	15	
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI	1 860	1 860		
TO TAL (II)		BJ	BK	3 329	8 206	4 501	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	36 316	9 484
	En cours de production de biens		BN	BO	32 431	3 674	
	En cours de production de services		BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS			
	Marchandises		BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	202 759	124 082	
		Autres créances (3)	BZ	CA	14 518	11 535	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	319 217	185 677		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	22 657	13 818		
Comptes de régularisation	TO TAL (III)		CJ	CK	627 897	348 270	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	3 329	636 103	352 771
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	2 088	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL A.C.E énergies		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :7.500.....)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	152 821	
	Report à nouveau	DH		66 829
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	165 156	85 992
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	326 227	161 071
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	193	45
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 217	5 677
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		38 044
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	122 675	90 405
	Dettes fiscales et sociales	DY	100 208	57 073
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	77 583	456
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	309 876	191 700
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	636 103	352 771
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	309 876	153 656
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	193	45	